

territoire(s)

Le magazine de **Loir-Lucé-Bercé**

www.loir-luce-berce.fr

NUMÉRO
01
JUN
2017

Loir-Lucé-Bercé,
**Votre nouvelle
Communauté de Communes**
p3

Maison de Santé
**Les patients accueillis
en septembre**
p7

Centre aquatique
Cet été, plongez avec Plouf !
p10

ZOOM SUR

p8

Forêt de Bercé Un label d'exception



8



7



10



12



14

Territoire(s), le magazine de Loir-Lucé-Bercé

Date de parution : juin 2017
12 100 exemplaires
Distribution gratuite - Ne pas jeter sur la voie publique.

Éditeur
Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

Directrice de la publication
Béatrice PAVY-MORANÇAIS, présidente

Rédactrice
Valérie CASCIO

Illustrations
Valérie CASCIO,
Fonds de photos communautaire - Carnuta - EPN
Photos libres de droit pixabay (Creative Commons CCO :
geralt)
Icônes infographies : Noun Project (Creative Commons :
Made by Made; Eilricon, Madjian, Royyan Mazka, Gregor
Cresnar, Rockicon, hans draiman, Numero Uno, Oliviu
Stoian, Eucalyp, Daouna Jeong)

Intégration des contenus et médias - Mise en page
Espace Public Numérique Loir-Lucé-Bercé

Coordination
Commission «Services et Communication» Loir-Lucé-Bercé

Impression
ITF - 02 43 42 00 38

Distribution
La Poste
Dépôt légal à parution

4-5-6 Loir-Lucé-Bercé
Un nouveau territoire

7 Maison de santé
Livraison en juin et ouverture en
septembre

8-9 Bercé
Labellisée Forêt d'exception

10 Plouf
Ouverture pour l'été de votre
centre aquatique

11 Economie
Un territoire maillé par les
zones d'activités

12-13 Animation jeunesse
3 centres sociaux sur
Loir-Lucé-Bercé

14 Ecoles de musique
Des tarifs harmonisés pour tous
les habitants

15 Voirie
900 kms de voirie sur le territoire
communautaire

Édito

« **U**n nouveau territoire est né depuis le 1er janvier 2017 à la suite de la fusion de trois communautés de communes voulue par la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Il ne s'agit plus de savoir si l'on est pour ou contre une telle réforme, nous devons maintenant aller de l'avant et préparer l'avenir de cette nouvelle entité en ayant toujours pour objectif d'aménager, d'adapter et d'organiser pour combler la fracture entre territoire urbain et rural.

S'il reste des incertitudes sur le périmètre de « Loir-Lucé-Bercé » avec la volonté de départ du Grand Lucé vers la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau, vos élus ont la volonté de stabiliser la fiscalité afin que les contribuables n'aient pas les conséquences financières des choix qui s'imposent à eux.

« Loir-Lucé-Bercé » est riche de ses différences en termes d'offres de services à la population, et ces différences vont devoir nourrir dans les mois qui viennent un véritable projet de territoire pour satisfaire aux besoins de chacun.

Aller de l'avant
et préparer
l'avenir

Nous avons bien conscience des difficultés de déplacement des personnes vivant dans les communes les plus isolées, et ce sujet devra faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Entre l'action culturelle et la mise en valeur du patrimoine, le déploiement du numérique, les besoins de santé de proximité, l'aménagement de l'ensemble des zones d'activités, les installations et le développement du sport, l'entretien de la voirie, l'anima-



tion touristique et l'action sociale en direction des plus fragiles, les compétences sont variées et demandent à être adaptées pour mieux répondre aux spécificités de notre terroir. En 6 mois, nous avons appris à nous apprécier et à travailler ensemble. Nous souhaitons maintenant engager cette dynamique en vous faisant partager ces richesses de notre territoire qui ne demandent qu'à se faire connaître et à se développer de façon harmonieuse.

Béatrice Pavy-Morançais

Présidente de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé



Loir-Lucé-Bercé, votre nouvelle Communauté de Communes.

Depuis le 1er janvier 2017, les Communautés de Communes Loir-et-Bercé, Val-du-Loir et Lucé ne font plus qu'une : Loir-Lucé-Bercé. Ce nouveau territoire compte 25 089 habitants issus de 24 communes, pour 29 communes historiques.

Cette fusion est le résultat de la loi NOTRe, réforme territoriale décidée par l'Etat en août 2015, qui fixe le seuil à 15 000 habitants pour les communautés de communes. Conformément au schéma départemental de coopération intercommunale dessinant ainsi les nouveaux contours des intercommunalités à l'échelle du Département de la Sarthe, la préfète Corinne Orzechowski a signé en décembre 2016 l'arrêté de fusion officialisant la création de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé.

Une gouvernance solide et représentative du territoire

L'assemblée Loir-Lucé-Bercé, dont le siège social est fixé à Montval-sur-Loir, est composée de 46 élus. Les élus ont retenu le régime de droit commun et la loi prévoit dans ce cas que le nombre de sièges est fixé suivant le tableau de la population. D'autre part, la répartition des sièges entre les communes s'effectue à la proportionnelle par rapport au nombre d'habitants. Les communes de moins de 1000 habitants ont un seul représentant, avec la possibilité d'un suppléant en cas d'absence. C'est le cas pour Beau-

mont-Pied-de-Bœuf, Beaumont-sur-Dême, Chahaignes, Courdemanche, Flée, Dissay-sous-Courcillon, Jupilles, Lavernat, Lhomme, Montreuil-le-Henri, Nogent-sur-Loir, Pruillé-l'Eguillé, Saint-Georges-de-la-Couée, Saint-Pierre-de-Chevillé, Saint-Pierre-du-Lorouër, Saint-Vincent-du-Lorouër, Thoiré-sur-Dinan et Villaines-sous-Lucé. Pour les collectivités de plus de 1000 habitants, le calcul conduit à la représentation suivante : Montval-sur-Loir, Commune Nouvelle réunissant Château-du-Loir, Montabon et Vouvray-sur-Loir compte 13 délégués, Loir-en-Vallée, Commune Nouvelle réunissant La-Chapelle-Gauguin, Lavenay, Poncé-sur-le-Loir et Ruillé-sur-Loir 5, Le Grand-Lucé et La Chartre-sur-le-Loir 3, Luceau et Marçon 2.

L'installation de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est déroulée le 19 janvier. Les postes de président et des deux premiers vice-présidents représentent chacun un territoire d'origine. Cinq postes sont affectés pour l'ex Loir-et-Bercé, quatre pour l'ex Val-du-Loir et quatre pour l'ex Lucé. Seule candidate, Béatrice Pavy-Morançais a été élue à la Présidence. Pour mener à bien sa mission à la tête de ce nouveau territoire, elle s'est entou-

rée de treize vice-présidents, répartis de façon équitable sur le plan géographique.

Qui dit 13 vice-présidents, dit 13 commissions présidées comme suit :

Régis Vallienne (1er Vice-Président, maire de Pruillé-l'Éguillé) - ressources humaines

Galiène Cohu (2ème Vice-Présidente, maire de la commune nouvelle Loir-en-Vallée) - aménagement de l'espace

Gilles Gangloff (3ème Vice-Président, maire délégué de Vouvray-sur-Loir) - culture

Francis Boussion (4ème Vice-Président, maire de Courdemanche) - logement

Denis Turin (5ème Vice-Président, maire de Chahaigues) - développement économique

Michelle Boussard (6ème Vice-Présidente, maire de Saint-Pierre-de-Chevillé) - actions sociales et santé

Noël Leroux (7ème Vice-Président, maire de Saint-Pierre-du-Lorouër) - services et communication

Annick Petit (8ème Vice-Présidente, adjointe au Maire de La Chartre-sur-le-Loir) - tourisme

Claude Charbonneau (9ème Vice-Président, maire délégué de Montabon) - travaux, ingénierie et maintenance bâtiments

Laurent Colas (10ème Vice-Président, maire de Montreuil-le-Henri) - environnement

Michel Hardy (11ème Vice-Président, maire de Lhomme) - voirie

Bruno Boulay (12ème Vice-Président, maire de Thoiré-sur-Dinan) - cadre de vie

Jean-Michel Chiquet (13ème Vice-Président, 1er adjoint au Maire de Luceau) - sport

Béatrice Pavy-Morançais a souhaité que les communes historiques soient représentées, ce qui porte à 29 le nombre d'élus (Maires des autres communes membres) au sein du bureau communautaire. « On va se mettre en ordre de marche pour cette grande communauté de communes. Elle est effective mais tout reste à construire quant au projet de territoire, souligne la présidente de Loir-Lucé-Bercé. Les premiers champs d'action vont concerner l'harmonisation des services et des compétences ainsi que l'organisation des commissions. »

Des compétences obligatoires et optionnelles

Sur le plan des compétences, l'aménagement de l'espace avec les ZAC (zones d'aménagement concerté) et le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), le développement économique, les aires d'accueil des gens du voyage et la collecte et le traitement des déchets des ménages, sont obligatoires pour la Communauté de Communes.

D'autres compétences sont optionnelles comme la politique du logement et du cadre de vie (résidence des Aubépines à Saint-Vincent-du-Lorouër), la voirie, les équipements culturels (écoles de musique, Carnuta à Jupilles, Espaces Publics Numériques, Centre d'Art Contemporain des moulins de Paillard à Ruillé-sur-Loir...) et sportifs (centre aquatique Plouf à Montval-Sur-Loir, gymnase de la Chartre-sur-le-Loir, tennis couvert du Grand-Lucé...). Mais aussi l'action sociale (trois centres sociaux, accueils de loisirs, insertion professionnelle...) et les maisons de services au public.

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé exerce également d'autres compétences dites facultatives : le

Spanc (service public d'assainissement non collectif), l'adduction d'eau potable (sur l'ex territoire de Lucé), le développement du sport, les actions culturelles, le tourisme, le développement des infrastructures numériques ou encore les maisons de santé.

Elle verse également les participations au SDIS, Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour le compte de l'ensemble des communes de Loir-Lucé-Bercé. La Communauté de Communes intervient dorénavant dans tous les grands domaines de la vie économique et sociale du nouveau territoire.

Le premier budget principal de Loir-Lucé-Bercé pour 2017 s'équilibre à 14 990 355 € en fonctionnement et à 8 166 032 € en investissement.

Les principales dépenses d'investissement concernent : la construction de l'école de musique à Marçon pour 1 140 722 €, 833 779 € pour les travaux du centre de loisirs sans hébergement sur la Chartre-sur-le-Loir, 707 802 € pour la maison des services sur la Chartre sur le Loir, 573 915 € pour la voirie, 353 000 € pour le plan local d'urbanisme intercommunal ou encore 76 800 € pour l'achat de trois véhicules électriques, La structure petite enfance Les Galipettes (Le Grand-Lucé) pour 123 000 €, la caserne des pompiers de Pruillé-l'Éguillé pour 37 500 €, le tennis couvert du Grand-Lucé pour 18 512 €, la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Montval sur Loir pour 1 352 885 €, 348 852 € pour l'action sociale dont les travaux de la halte-garderie à Montval-sur-Loir, 77 887 € pour l'administration générale, 55 000 € pour les travaux du centre aquatique Plouf, 40 250 € pour les gens du voyage, 29 520 € pour Carnuta à Jupilles et 15 625 € pour la caserne située sur Dissay-sous-Courcillon. « Ce budget résulte d'un travail exemplaire et efficace que l'on doit à nos collaborateurs de la communauté de communes. Il a été compliqué à élaborer car nous n'avions pas de repères par rapport à l'année précédente, certains budgets ayant été dissous, d'autres créés. C'est assez déstabilisant » reconnaît Béatrice Pavy-Morançais. Afin de neutraliser les conséquences fiscales de la fusion

Quelques
chiffres



24 communes
2 communes nouvelles



25 089 habitants



537,24 km²



1 présidente
13 vice-présidents
46 élus



63 agents



8 166 032 € d'investissement
14 990 355 € de fonctionnement

RECOMPOSITION TERRITORIALE

pour les contribuables, les élus ont retenu un mécanisme pour les ménages, visant à conserver un niveau de pression fiscale (commune + communauté de communes) constant entre 2016 et 2017, préservant ainsi les habitants du nouveau territoire d'une augmentation de leurs impôts par le seul motif de la fusion.

Fiscalement, la Communauté de Communes est en fiscalité professionnelle unique, ce qui signifie qu'elle perçoit dorénavant, le produit des recettes fiscales économiques des communes membres. En contrepartie, elle reverse aux communes une attribution de compensation, déduction faite des charges transférées dans le cadre de la fusion.

Les taux (communaux et intercommunaux) des taxes directes locales des ménages évoluent à la hausse ou à la baisse pour 2017 mais globalement, en additionnant les taxes communales et communautaires des ménages pour 2016 comparé à 2017, les taux seront constants, malgré la fusion des trois territoires.

Pour 2017, les taux votés sont les suivants :

Fiscalité des ménages :

Taxe d'habitation : 10,70 %

Taxe foncier bâti : 3,96 %

Taxe foncier non bâti : 8,21 %

Fiscalité des entreprises :

Cotisation foncière des entreprises : 24,44 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 10,98 %

(taxe applicable uniquement à l'ex périmètre du Val-du-Loir, les deux autres territoires ayant choisi de financer le service par la redevance)

Sur le plan des ressources humaines, Loir-Lucé-Bercé recense 63 agents. « En quelques semaines, les agents ont dû apprendre à composer et à travailler ensemble. Il a fallu oublier ses habitudes et son organisation en collaborant étroitement avec ses nouveaux collègues. Ajuster les missions du pôle ressources selon

les spécialisations des personnes et recalibrer certaines équipes ont été nécessaires pour optimiser le fonctionnement des services » commente Myriam Mortreau, Directrice Générale des Services. Elle est secondée par Patrick Plaudin, Directeur Général Adjoint, en charge des finances, du budget, des affaires juridiques et des commandes publiques.

La Communauté de Communes a réorganisé ses services en trois pôles de proximité pour continuer à être présente sur les trois ex territoires. Trois responsables de service sont en poste. Mireille Vérité-Richard, en charge des Ressources Humaines, (mais aussi du visa du service Eau et de la résidence autonomie des Aubépines), travaille au siège et au Grand-Lucé. Delphine Renault, responsable de l'aménagement de l'espace, des services à la population et de l'urbanisme, est basée à Château-du-Loir (Montval-sur-Loir). Enfin, Mickaël Vernassière dispose d'un bureau à La Chartre-sur-le-Loir. Il est chargé du développement économique, du tourisme, de l'aménagement numérique et de la coordination de l'activité des services « techniques ».

Avec plus de 50 agents, la création d'un comité technique paritaire est obligatoire. L'organisation de nouvelles élections professionnelles est prévue en septembre. Cette instance de concertation sera chargée de donner son avis sur des projets en lien avec l'organisation et le fonctionnement des services ; l'évolution des administrations ayant un impact sur la carrière et sur les grandes orientations relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences.

Siège social

Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

2 place Clémenceau

BP 40125

Château du Loir

72500 Montval-sur-Loir

secretariat@loirluceberce.fr | 02 43 38 17 17

www.loirluceberce.fr



Maison de santé, livraison en juin et premiers patients en septembre.

La maison de santé pluridisciplinaire, dont la livraison est prévue en juin, va pallier la désertification médicale sur la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé. 26 professionnels de santé vont s'installer dans le bâtiment érigé rue Henri Dunant à Château-du-Loir.

« Les délais sont respectés malgré un petit décalage du calendrier au moment de la pose du gros œuvre en préfabriqué et un retard de trois semaines dû à une entreprise. Cela n'a en rien impacté le bon déroulement du chantier qui est livré en temps et en heure » rassure Claude Charbonneau, vice-président aux travaux et bâtiments. Le coût de ce projet est de 2,29 millions €, subventionné à hauteur de 76 %, acquisition du terrain et maîtrise d'œuvre comprises, dont 1,5 million € pour le bâtiment. « C'est vaste et lumineux avec des déambulations faciles. C'est un bâtiment moderne et performant sur le plan énergétique. J'espère sincèrement que les professionnels de santé seront heureux d'exercer dans cet outil qui privilégie la relation entre professionnels et patients » poursuit Béatrice Pavy-Morançais, présidente de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé. La maison de santé, construite rue Henri Dunant, a une superficie de 988 m² sur deux niveaux. Sept infirmières, cinq kinésithérapeutes, trois pédicures podologues et deux orthophonistes se partageront le rez-de-chaussée, où un bureau de permanences accueillera également une diététicienne et une orthoptiste. Des créneaux sont encore disponibles dans ce bureau pour d'autres professions de santé. Quant aux sept médecins généralistes, ils occuperont l'ensemble du 1er étage où un cabinet reste vacant. Un bail professionnel/pôle sera établi avec les professionnels de santé. Les praticiens sont actuellement en pleine réflexion sur le projet de santé, en lien avec la CPAM, pour la mise en place du système d'information partagée entre les professionnels de santé. « Le logiciel métier va être le même pour tous, explique Estelle Parrot, pédicure-podologue et coordinatrice de la maison de santé au sein des praticiens. Cela implique que le patient qui viendra consulter un praticien au sein de la maison de santé, se verra demander son consentement pour partager son dossier



médical entre nous tous. Cela va permettre une prise en charge améliorée du patient. Ce dernier a le droit de refuser ce partage mais il devra préciser lors de sa première consultation au sein de la maison de santé. » Après 13 mois de travaux, la livraison du bâtiment aura lieu au mois de juin comme prévu initialement, pour une entrée des professionnels de santé et une ouverture au public, début septembre. Sur le plan de la voirie, à la charge de la commune de Montval-sur-Loir, le trottoir qui longe la maison de santé, du coiffeur au pont de l'Ire, et le giratoire prévu à l'intersection des rues Jean-Baptiste Nourry et Henri Dunant, du Chemin de la Moricière et de l'avenue Jean Jaurès, seront finis également en même temps. L'entrée de la maison de santé se fera par la rue Henri Dunant, rue qui sera en sens unique et où des places de stationnement vont être créées.

Un médecin est arrivé à la maison de santé pluridisciplinaire de Courdemanche

La commune de Courdemanche est restée avec un seul médecin, Anne-Claire Lawson entre le départ de Thierry Hennique en janvier 2016 et l'arrivée de Mihail-Gabriel Voicu en avril 2017. « Notre recherche a ressemblé au parcours du combattant, mais nos efforts ont été récompensés » se félicite Régis Vallienne, 1er vice-président de la Communauté de communes Loir Lucé Bercé. Né

en 1975 à Alexandria en Roumanie, Mihail-Gabriel Voicu, qui a débuté comme médecin militaire, pratique depuis 1999. Le généraliste accueille sa patientèle au sein de la maison médicale au 12 rue Beauregard. Il a rejoint sa collègue Anne-Claire Lawson mais aussi l'infirmière, la psychologue, la diététicienne, le kinésithérapeute et les deux pédicures-podologues déjà en place.



Mihail Gabriel Voicu (debout)
Anne-Claire Lawson (assise)

BERCÉ
CARNUTA



Bercé, un trésor à partager

La forêt de Bercé reçoit le label Forêt d'Exception®.
Une valorisation du territoire et de son patrimoine dont
Carnuta est l'outil indispensable.



Le 18 mars, Stéphane Le Foll, alors ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a remis le label national Forêt d'Exception à la forêt domaniale de Bercé sur le site de la Futaie des Clos, en présence de l'ensemble des partenaires. Septième forêt française labellisée, Bercé rejoint Fontainebleau, Verdun, La Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon et Montagne de Reims.

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions, économique, sociale et environnementale, ont conduit l'Office National des Forêts à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associé à une forêt domaniale. Le label Forêt d'Exception distingue l'excellence de la gestion de ces forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur. La forêt domaniale de Bercé offre une multitude d'activités qui ont alimenté les hommes et l'économie de ce territoire. Bercé est avant tout une grande forêt de production mondialement reconnue pour ses bois de haute-qualité depuis des siècles. Elle fournit en effet le chêne utilisé pour la tonnellerie et la production de vins prestigieux. Ce poumon vert du Sud Sarthe est composé à 75 % de chênes dont certains tricentenaires atteignent des hauteurs impressionnantes. Ces remarquables futaies de chênes, ces paysages structurés par un réseau de routes forestières, ce patrimoine naturel et culturel de grande valeur sont des éléments qui contribuent à l'intérêt scientifique, économique et social du territoire, et qui ont conduit à la candidature de Bercé au label Forêt d'Exception. « La démarche a commencé en 2008, rappelle

Régis Vallienne, 1er vice-président de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé et coprésident du comité de pilotage Bercé Forêt d'Exception. *En forêt domaniale de Bercé, atout majeur du Pays Vallée du Loir labellisé Pays d'art et d'histoire, converge la volonté des acteurs locaux de développer l'activité écotouristique.*» Diverses actions concrétisent déjà ces ambitions, dont le projet innovant Carnuta, la maison de l'Homme et la forêt, ou encore la notoriété de trois sites emblématiques, connus depuis des décennies par la population locale, la Fontaine de la Coudre, le Vallon de l'Hermitière et la Futaie des Clos. Améliorer la notoriété de la forêt de Bercé et de son territoire et s'inscrire dans un projet de développement local et économique ont guidé les groupes de travail afin d'identifier 14 actions qui vont marquer le territoire durant les cinq prochaines années. « Les orientations choisies ont l'ambition de valoriser le patrimoine culturel et naturel de Bercé, de développer l'accueil du public et de renforcer le lien entre la forêt et les communes » conclut Régis Vallienne. Un système d'évaluation des actions engagées est mis en place pour suivre l'évolution de ce projet novateur, partagé et mené à l'échelle des onze communes de Bercé, répartis sur trois communautés de communes du Sud-Sarthe.

Votre été à Carnuta, la maison de l'Homme et de la Forêt à Jupilles Carnuta est un lieu ludique et interactif situé dans le village de Jupilles, au cœur du massif de Bercé. Cet espace propose une découverte du monde forestier pour petits et grands.

Un été
à Carnuta

Exposition temporaire

Jusqu'au 30 décembre, Carnuta présente l'exposition « Arbres d'ici et d'ailleurs, » un voyage autour du monde pour découvrir les arbres qui peuplent la planète, de la graine au bois. Une collection à toucher et à sentir composée de bois, écorces, feuilles, fruits...

Animations tout public

JUILLET -

Lundi 10, 17, 24 et 31 de 11h à 12h30 : visite sensorielle de Carnuta.

Mercredi 12 de 9h à 11h : sortie reptiles en forêt avec l'ONF.

Jeudi 13 de 14h30 à 16h30 : atelier sur les libellules pour les 7-12 ans.

Mercredi 19 de 14h30 à 16h30 : découverte des rapaces avec Franck Mortier, fauconnier.

Vendredi 21 de 14h30 à 16h30 : atelier fleurs des forêts pour les 7-12 ans.

Mardi 25 de 14h30 à 15h45 : visite guidée sur l'architecture de Carnuta par le Pays d'art et d'histoire de la Vallée du Loir.

Mercredi 26 de 14h30 à 16h30 : sortie en forêt sur la reconnaissance des arbres.

Vendredi 28 de 14h30 à 16h30 : atelier sur la musique verte pour les 7-12 ans.

Samedi 29 à 19h : spectacle Cœur de braco, one-woman show de et par Véronique Blot.

AOUT

Mercredi 2 de 14h30 à 16h30 : sortie sur la forêt d'aujourd'hui.

Vendredi 4 de 14h30 à 16h30 : atelier sur les arbres de notre planète pour les 7-12 ans.

Lundi 7, 14, 21 et 28 de 11h à 12h30 : visite sensorielle de Carnuta.

Mercredi 9 de 14h30 à 16h30 : sortie sur l'activité du fer en forêt.

Vendredi 11 de 14h30 à 16h30 : atelier « à chacun son terrier » pour les 7-12 ans.

Mercredi 16 de 14h30 à 16h30 : sortie en forêt sur les arbres remarquables.

Vendredi 18 de 14h30 à 16h30 : atelier sur la cuisine de la forêt pour les 7-12 ans.

Mercredi 23 de 8h30 à 10h30 : sortie en forêt sur les indices de présence. Tarifs : 5 et 7 €

Vendredi 25 de 14h30 à 16h30 : atelier sur les papillons pour les 7-12 ans. Tarif : 5 €

Mercredi 30 de 14h30 à 16h30 : sortie en forêt sur la mare forestière. Tarifs : 5 et 7 €

Contact

Carnuta, maison de l'Homme et de la Forêt
2 rue du Bourg Ancien à Jupilles
02 43 38 10 31
www.carnuta.fr



Plouf : réouverture cet été

La fermeture du centre aquatique Plouf est survenue le 28 septembre 2016 par arrêté municipal de Château-du-Loir pour des raisons de sécurité, suite à un constat de désordres techniques. Le carrelage du fond du bassin intérieur se descellait autour des bouches de refoulement, entraînant des risques de coupures pour les baigneurs.

Durant ces longs mois, experts et avocats se sont saisis du dossier afin de rechercher et établir les responsabilités. La bonne nouvelle, tant attendue des usagers du complexe Plouf, a été annoncée par Béatrice Pavy-Morançais, présidente de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, lors du conseil communautaire d'avril : « *Les travaux de la piscine vont pouvoir enfin commencer. Les réparations vont durer huit semaines. La réouverture de Plouf est prévue pour début juillet.* » Trois entreprises à l'origine de la construction ont procédé aux remises en état, supervisées par l'architecte de Plouf et sous l'égide de l'expert. « *Le coût de ce chantier s'élève à 55 000 €, somme que la communauté de communes va devoir avancer en attendant que les assurances des entreprises responsables des problèmes techniques ne remboursent* » précise Jean-Michel Chiquet, vice-président en charge du sport. Le remboursement des entrées non consommées et la prolongation des abonnements sont deux solutions proposées aux usagers. Ce service de suivi est joignable par mail à sav@groupe-s-pass.com. Les demandes sont traitées dans un délai de 7 jours. Une permanence est également assurée à Plouf du mardi au vendredi de 8h45 à 12h45. L'autre actualité du centre aquatique est le contrat de la délégation de service public. La Communauté de

Communes Loir et Bercé avait confié l'exploitation du centre aquatique intercommunal à partir du 4 juillet 2011, date d'ouverture de Plouf, à la société Ellipse pour une durée de 6 ans. Ce contrat arrive à échéance le 3 juillet. En raison des désordres rencontrés, l'actuelle délégation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2017. « *Un marché de service sera ensuite conclu à compter du 1er janvier 2018 pour une période d'un ou deux ans, dans l'attente d'une stabilisation des fréquentations, plus favorable pour la mise en place d'une nouvelle délégation* » justifie Béatrice Pavy-Morançais. La subvention versée à Ellipse par la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé pour la période du 4 juillet au 31 décembre sera de l'ordre de 172 000 €.

Rentrée
Septembre



**NAGEZ À CHÂTEAU-DU-LOIR,
REJOIGNEZ LE COC NATATION**

**Une ligne d'eau pour chacun, de
la natation sportive pour tous !**

Pour nous contacter :

Pascal Massoteau : 02 43 44 82 97

Courriel : cocnatation72@hotmail.fr

Internet : cocnatation.over-blog.com

Derniers travaux avant réouverture





Zone d'Activités de Mont-sur-Loir
Montval-sur-Loir

Vie économique : 3 axes de développement

Trois leviers d'actions s'offrent à Loir-Lucé-Bercé pour son développement économique : les zones d'activités, l'immobilier d'entreprises et l'animation économique. Un maillage sur l'ensemble du territoire, des parcelles attractives, une large capacité d'accueil d'entreprises et des prix accessibles sont les atouts de la Communauté de Communes.

Pour deux zones d'activités, il ne reste que les toutes dernières parcelles à vendre. Il s'agit de Val du Loir à La Chartre-sur-le-Loir et Mont-sur-Loir à Montval-sur-Loir. L'Aurière à Ruillé-sur-Loir dispose de 3 hectares divisibles à la demande à vendre au prix de 4,90 € HT le m². Charence à Luceau propose sur 3,8 hectares treize parcelles de 1 500 à 8 000 m² au prix HT de 10 € le m². Enfin au Grand-Lucé, La Prairie 2 propose ses terrains entre 3 et 7 € HT le m².

Le second pôle est l'immobilier d'entreprises, synonyme notamment de location de bâtiments. « Le but est d'accompagner les entreprises qui démarrent afin de leur permettre ensuite de se développer » explique Denis Turin, vice-président de Loir-Lucé-Bercé en charge du développement économique. Trois modules de pépinière sont déjà ainsi occupés à Ruillé-sur-Loir par les entreprises 3L technologie (solutions

led et applicatives) et AE Cars Passion (commercialisation de voitures de sport et de prestige), ainsi qu'à La Chartre-sur-le-Loir par Aer'Hope (décapage par aérogommage). La location mensuelle est de 1,70 € HT par m² pour un bail d'une durée maximum de 36 mois. Au-delà, le loyer est majoré de 50 %.

Le troisième volet est l'animation économique, assurée en partenariat avec la mission économique mutualisée au sein du Syndicat de Développement économique du Sud Sarthe. Elle joue un rôle de structure d'appui public aux entreprises et aux porteurs de projets. Elle dispense un accompagnement gratuit et personnalisé. Elle anime également un club d'entreprises et un club de créateurs d'entreprises.

De plus, Loir-Lucé-Bercé a conventionné avec Initiative Sarthe pour le financement d'un prêt d'honneur remboursable à 0% jusqu'à 8 000 €. « La communauté

de communes peut y apporter un financement complémentaire jusqu'à 50% du prêt, soit jusqu'à 12 000 € » ajoute Denis Turin. Enfin Loir-Lucé-Bercé, misant sur la transition numérique et le développement de ses usages au sein du secteur économique, mène une étude en vue d'accompagner la digitalisation des entreprises et favoriser l'émergence d'activités nouvelles.

Contact :

Mission économique
Ronan Kerisit,
Mission Eco du Val du Loir
Loirecopark I 72500 VAAS
02 43 44 91 78

Communauté de Communes
Loir-Lucé-Bercé
Mickaël Vernassière
02 43 38 16 17 (Ligne Directe)
mickael.vernassiere@loiruceberce.fr



Les trois centres sociaux du territoire au plus proche des besoins de la population

« Les trois centres sociaux, situés à Montval-sur-Loir, La Chartre-sur-le-Loir et au Grand-Lucé, ont une base commune avec l'écoute des besoins de la population, la participation des habitants, l'animation globale, le pôle enfance jeunesse ou encore le secteur famille, rappelle Michelle Bousard, vice-présidente aux actions sociales. Des projets et actions vont être construits ensemble, mais pour autant, chaque association garde sa propre identité avec ses spécificités en termes de services, pour être au plus près de la réalité de chacun des trois territoires. »

Michel Duru, Président
Yohan Ragainne, Directeur

Centre social ex Lucé

L'association, présidée par Michel Duru et dirigée par Yohan Ragainne gère un budget annuel qui s'élève à 650 000 € et emploie une quarantaine de personnes, dont 16 temps pleins. Le centre social travaille en étroite collaboration avec les établissements scolaires, et assure l'animation du foyer du collège. L'association encadre également 16 ateliers pour adultes, « des activités que personne ne propose sur le territoire » explique Yohan Ragainne. L'association gère un service d'aide alimentaire mensuel et un service autour de la mobilité hebdomadaire avec un minibus qui sillonne la campagne grâce à des conducteurs bénévoles. Le centre social est labellisé Maison des Services au Public (MSAP)



à travers des permanences tenues par la CAF, la MSA, Pôle Emploi, la CPAM, le Conseil Départemental... Cet été, les centres de loisirs seront ouverts du 10 juillet au 4 août et du 21 août au 1er septembre. Enfin, du 16 au 28

octobre, le centre social organise « La quinzaine de la famille » sur les huit communes de l'ex territoire de Lucé. Centre social : 2 rue de Belleville, 72150 Le Grand-Lucé, 02 43 40 92 76.

Hervé Coudurier, Directeur
Claude Burnichon, Président

Centre social ex Val-du-Loir

L'association, présidée par Claude Burnichon et dirigée par Hervé Coudurier, gère un budget annuel de 350 000 € et emploie 28 salariés à l'année, dont 8 permanents. Ce centre social est le seul des trois à ne pas avoir de multi-accueil. « Une micro-crèche pédagogique existe sur le territoire depuis le début d'année 2016, à l'initiative et gérée par le lycée professionnel Nazareth et constituée en association » commente Hervé Coudurier. L'association dispose d'une épicerie solidaire ouverte le mardi. L'étendre pour tout le territoire Loir-Lucé-Bercé est un souhait pour 2018. L'actualité du centre social est la construction d'un centre de loisirs qui accueillera aussi dans ses 1 400 m² le RAM (Relais Assistantes Maternelles). La future structure sera proche des établissements scolaires, des écoles, du collège, et des équipements sportifs, gymnases et piscine. Actuellement, par manque de moyens financiers,



le centre social ne fait pas d'accueil de loisirs le mercredi, malgré la forte demande. « J'espère qu'avec cette structure adaptée et aboutie, le centre social va être porteur de projets. L'association qui a redémarré sur de bonnes bases en 2013 n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. Nos financements ne sont pas à la hauteur de ce dont nous allons avoir besoin dans les 3 ans à venir » ajoute le directeur. Le début des travaux est attendu

pour septembre prochain. Le coût du projet est estimé à 833 000 €. Quant aux prochains centres de loisirs, ils se dérouleront du 10 juillet au 4 août. A noter la manifestation « Parc en fête » le 28 juillet dans le parc du centre social.

Centre social :
36 rue Gervais Chevallier,
72340 La Chartre-sur-le-Loir,
02 43 44 40 97.

Jacques Langevin, Président
Fabrice Guyot, Directeur

Centre social ex Loir-et-Bercé

L'association, présidée par Jacques Langevin et dirigée par Fabrice Guyot, gère un budget annuel d'1 million € et emploie 25 salariés à l'année, temps pleins et vacataires compris. Le centre social dispose du label « Point d'appui à la vie associative » et peut ainsi apporter une réponse gratuite de proximité sur les questions que se posent les associations. La structure est membre de la Fédération des Centres Sociaux de la Sarthe qui a vu le jour mi-mai. Le centre social a comme spécificités l'accompagnement du public vieillissant avec la commission « Bien Vieillir » particulièrement active et les jardins partagés avec la mise à disposition de parcelles à des associations et particuliers. Son projet phare du moment est l'extension de



la halte-garderie à Montval-sur-Loir. Cette construction d'un montant de 280 000 € dont la maîtrise d'ouvrage est communautaire, va donner naissance à la Maison de la petite enfance où tous les services seront regroupés. « Sa livraison est prévue pour l'été »

assure Fabrice Guyot. Les centres de loisirs accueilleront pour les grandes vacances les enfants du 10 juillet au 1er septembre.

Centre social : 4 rue de la Bascule,
Château-du-Loir, 72500 Montval-sur-Loir - 02 43 44 67 67.

Ecoles de musique : une nouvelle école à Marçon et une harmonisation des tarifs

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé compte trois écoles de musique, à Montval-sur-Loir, à Marçon, et au Grand-Lucé sous forme d'une association d'enseignement musical, Les 4 Lyres. Promouvoir en milieu rural une accessibilité à la pratique culturelle à travers la musique est un des objectifs de l'intercommunalité.

La musique occupe une place importante dans la politique menée par les élus de la Communauté de Communes. Les écoles ex Loir-et-Bercé et ex Val-du-Loir travaillent d'ailleurs ensemble depuis septembre 2016 de manière mutualisée sur le plan tarifaire.

Un nouveau site à Marçon

Un projet d'envergure d'un montant de 965 000 € (terrain et honoraires compris), dont 306 000 € à la charge de Loir-Lucé-Bercé, va voir le jour avec la construction d'une nouvelle école de musique, sur une parcelle de 1500 m² à la sortie de Marçon en direction de La Chartre-sur-le-Loir. « L'actuelle école, qui se situe dans un appartement mis à disposition gracieusement par la commune de Marçon, est exigüe et l'acoustique est mauvaise, rappelle Gilles Gangloff, vice-président délégué à la culture. La future construction sera bâtie dans cette commune car il y a une antériorité pour l'implication dans la musique, une habitude chez les élèves et les professeurs ainsi qu'une volonté de conserver la proximité avec ses usagers. » Cette école flambant neuve d'environ 500 m², disposera d'un auditorium de 200 m². Le bâtiment devrait accueillir ses premiers élèves pour la rentrée 2018-2019.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la fusion, les Communautés de Communes historiques ont procédé à une homogénéisation des tarifs et du règlement, applicables aux écoles de musique situées sur Montval-sur-Loir et à Marçon.

*Gilles Gangloff, Vice-Président en charge de la culture
Cécile Mauduit et Renzo Mayda, responsables des Ecoles de Musique*

Pour la saison 2017-2018, un droit d'entrée par an et par famille est fixé à 25 €. Les tarifs par mois sont les suivants :

- éveil et initiation pour les 4-6 ans : 12 € (ou 14 € pour les hors territoire)
- formation musicale seule : 22 € (ou 28 €) pour les 6-17 ans / 28 € (ou 34,50 €) pour les adultes
- instrument seul ou technique vocale : 29 € (ou 38€)/35€ (ou 44 €)
- instrument ou technique vocale + formation musicale : 35 € (ou 45 €) / 44 € (ou 57 €)
- deux instruments + formation musicale : 52 € (ou 62 €) / 61 € (ou 74 €)
- atelier technique vocale : 60 € le trimestre
- location instrument : 30 € le trimestre
- Instrument seul 45mn (pour adulte hors cursus) : 46€ (ou 59€)
- Chorale enfants, Musique d'ensemble (hors cursus) : 30€

Les 4 Lyres, une association dirigée par des harmonies

Quant à l'association des 4 Lyres, composée et dirigée par les trois harmonies de Courdemanche, du Grand-Lucé et de Saint-Vincent-du-Lorouër, elle dispense une formation musicale et instrumentale. Des professeurs diplômés enseignent la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, le baryton, le trombone, la trompette et les percussions. Son fonctionnement reste pour le moment associatif et indépendant des deux autres écoles du territoire, mais la structure recevra un soutien financier de la part de la Communauté de Communes.





VOIRIE

William Gautrais utilise un odomètre, outil indispensable à sa mission

Voirie 900 kms de voirie courent sur le territoire

La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie est une des compétences optionnelles de la Communauté de Communes. Elle s'exerce sur l'ensemble des voies communales classées. Le territoire intercommunal recense 900 kms de voies pour un budget annuel de 2 millions d'€, dont la moitié consacrée aux travaux et aux entretiens courants.

Une convention réciproque a été signée entre la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé et les communes de son territoire. Les communes mettent leur personnel à disposition de l'intercommunalité et vice versa.

Gagnant gagnant

Un état des priorités est élaboré par les services de la Communauté de Communes et ce sont les communes qui indiquent leurs priorités. « Ce système est profitable à tous par le biais d'un groupement de commandes pour les communes qui réalisent ainsi des économies de marché, d'une expertise technique en interne et d'une DGF (Dotation globale de fonctionnement) bonifiée pour la Communauté de Communes, la DGF constituant la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. C'est donc du gagnant gagnant ! » précise Mickaël Vernassière, responsable du pôle Economie, Tourisme et services techniques.

Accompagnement des communes

Deux ingénieurs, agents de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, Dominique Ponton et William Gautrais, gèrent ce pôle voirie et accompagnent les communes. « Les communes sont conseillées pour leurs opérations d'aménagement. Les plans et suivis de chantiers sont assurés en régie par les techniciens de la Communauté de Communes. Ainsi, pour des opérations simples, les communes se voient dispenser des coûts d'études par des cabinets extérieurs. » assure Michel Hardy, vice-président en charge de la commission voirie. La Communauté de Communes n'intervient cependant pas sur les limitations de vitesse, le fleurissement, l'éclairage public, le nettoyage des trottoirs... Cette amélioration dans l'expertise est un

gros avantage pour les communes et notamment pour les villages qui n'ont pas forcément les moyens de financer ces missions d'assistances souvent très coûteuses.

Quelques chiffres



24 communes



1 communauté de communes



900 kms de voirie



2 agents



2 millions d'€ de budget

Contact

Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé
Mickaël Vernassière
02 43 38 16 17 (Ligne Directe)
mickael.vernassiere@loirluceberce.fr





carnuta

**Maison de l'Homme
et de la forêt**

Forêt Domaniale de Bercé

Expositions

Sorties en forêt

Visites guidées

Ateliers créatifs



Contes
JUPILLES (72)
02 43 38 10 31
www.carnuta.fr